

Val du Layon, le 11 octobre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai été informé, courant septembre, de l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de la MEAC, d'une reprise d'activité d'extraction de minerai à l'ex-carrière de l'Orchère (Val du Layon). Habitant de la commune, je vous fais part de mes remarques, inquiétudes, mécontentement et interrogations, et pour tout dire de ma plus vive opposition à ce projet.

Nous ne pouvons plus aujourd'hui faire l'impasse sur les risques environnementaux générés par l'activité humaine. Chaque projet, même local, doit être replacé dans un contexte global, et ce contexte global doit nous pousser à modifier nos pratiques et activités individuelles ou collectives, privées ou publiques, dans tous les domaines d'activité économique.

Le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié le 9 août dernier, a montré l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'éviter une catastrophe planétaire touchant à tous les domaines du vivant.

Localement, un plan climat air énergie des territoires (PCAET) doit permettre d'aller dans ce sens, et d'aboutir à une réduction des GES sur notre territoire.

Les émissions de GES d'une carrière, en prenant en compte tous les aspects liés à son exploitation et au transport des matériaux extraits, sont considérables. Ce secteur d'activité (d'extraction) étant l'un des plus important en terme d'émissions de GES, accepter de nouveaux projets de ce genre serait absolument incohérent et suicidaire.

En plus de générer un quantité considérable de GES, l'extraction de matériaux à l'ex-carrière de l'Orchère aurait un effet désastreux sur la faune et la flore présente dans cette zone.

La vallée du Layon et de ses affluents (comme la rivière Hyrôme, ou le ruisseau des Buhards voisin de l'ex-carrière de l'Orchère par exemple), offrent notamment l'intérêt de constituer un « corridor écologique », peu large mais sans discontinuités, qui se raccorde à celui de la Loire en aval. C'est une zone offrant une biodiversité intéressante dans son ensemble, et des espaces naturels diversifiés (ripisylve et boisements de côteaux, prairies humides et/ou inondables, friches, escarpements rocheux et vallons encaissés, zones sauvages et de culture...) offrant un refuge à une faune (locale ou de passage) et à une flore riche, voire exceptionnelle.

Une particularité intéressante, du fait de son orientation géographique Sud-Est – Nord-Ouest, et de ses coteaux en surplomb côté Nord, coteaux réhaussés par le jeu d'une faille (la faille du Layon), est de pouvoir accueillir à la fois des espèces de climat océanique et de climat méditerranéen, parfois rares.

Au cœur de cette zone se trouve notamment une réserve naturelle régionale (RNR du Pont-Barré en amont de Val du Layon), et des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF, dans et autour de l'ancienne carrière proche du château de La Fresnaye, et de celle voisine de l'Orchère et du ruisseau des Buhards)

La cohabitation de ces espaces avec les activités humaines (agricoles, urbanistiques...), et dans le contexte du réchauffement climatique, les rend fragiles, et justifie leur classement en espace naturel sensible départemental (ENSD) : l'ENSD du Layon. L'enjeu est de préserver et/ou d'améliorer biodiversité, paysages, qualité des eaux par la mise en place d'un plan de gestion.

Quels impacts auraient les inévitables émissions de poussières générées par une extraction industrielle sur la photosynthèse, le développement et/ou la reproduction des espèces végétales sauvages, mais aussi celles des jardins ou des cultures (notamment la vigne) des alentours ? Et par ricochet sur les consommateurs de ces plantes ? Cette poussière s'arrêterait-elle aux « frontières » de l'ex-carrière, ou suivrait-elle la direction des vents dominants ou des routes empruntées ?

Quels impacts auraient le bruit (dynamitage et alertes avant et après celui-ci, concassage, déplacement des véhicules et sirènes de recul dans le périmètre d'activité projeté, et en dehors de celui-ci, sur la présence et la santé de la faune ?

Sans parler des êtres humains vivants aux alentours, bien sûr !

L'équilibre écologique pourrait-il être conservé tel qu'il existe aujourd'hui si cette activité impactait la vie d'une ou plusieurs espèces animales ou végétales ? Les auxiliaires des cultures (rapaces, chauve-souris par exemple) seraient-ils autant présents ?

Nous subissons de plus, une répétition d'épisodes de sécheresse ou de pluies intenses ponctuelles, de températures mensuelles plus élevées que la normale, de périodes de canicules ... ces dernières années. Ces épisodes devraient se multiplier et s'intensifier dans les décennies à venir, selon les travaux des spécialistes de la météorologie et de la climatologie. L'impact sur l'environnement et l'agriculture se fait de plus en plus sentir, et les tensions sur l'usage de

l'eau ne devraient donc que s'amplifier aussi.

Localement, la pluviométrie est relativement faible comparée à d'autres secteurs du département : 450mm annuels vers la RNR du Pont-Barré (zone limitrophe de Val du Layon) contre 630mm à Angers ou 740mm à Cholet. Autant dire que le stress hydrique est déjà présent et ne fera que s'accroître dans les années à venir.

Le projet de la MEAC nécessiterait de pomper en permanence de très importantes quantités d'eau pour accéder au minerai, et ceci jusqu'à une profondeur bien en deçà des points bas du relief environnant. Comment ne pas croire que la circulation souterraine des eaux n'en serait pas affectée par effet de siphonnage ? Qu'elle n'a pas déjà été affectée par l'exploitation passée du site de l'ancienne carrière (par exemple, en ce qui concerne la source de la Madeleine à chaudfonds sur Layon) ? Que les milieux naturels et les cultures de surface n'en seront pas affectés eux aussi ? Quel serait le résultat de la fracturation de la roche sur les circuits empruntés par l'eau souterraine dans le futur, sur le niveau des eaux de surface, et sur les points de puisage environnants (puits, forages pour des usages domestiques ou agricoles) liés à des activités essentielles ? L'installation en cours de jeunes maraîchers sur la commune pour la production locale de fruits et légumes biologiques est un exemple d'activité essentielle prioritaire, dont les besoins en eau, sans commune mesure avec ceux d'une carrière, ne sauraient être perturbés par un projet industriel. Tout comme ceux des habitants coupés du réseau d'adduction d'eau.

Le projet de la MEAC nécessiterait également un rejet des eaux de pompage dans le ruisseau des Buhards affluent du Layon, modifiant l'écoulement naturel des eaux et ses périodes de basses et de hautes eaux, sa température et/ou son pH, sa qualité.

Peut-on, sous prétexte d'approvisionner un certain type d'agriculture (intensive), à grand renfort de GES, de transport, de bruit, de poussières, et de gaspillage de ressources en eau douce de plus en plus précieuses, mettre en péril les milieux naturels et les autres usagers de l'eau

Peut-on prendre le risque de rompre la continuité d'un « corridor écologique » pour le seul profit à court terme d'une société ? L'exemple de la disparition des haies dans les paysages agricoles est à ce titre révélateur d'une mauvaise prise en compte de la biodiversité et du cycle de l'eau, affectés lourdement et durablement au nom du seul « développement économique ».

La « COP 15 biodiversité » qui doit se dérouler cette semaine, a pour but capital de fixer un nouveau cadre international pour restaurer et protéger la biodiversité. Le travail préparatoire qui l'a précédé a fixé un certain nombre de cibles à atteindre, par étapes, d'ici 2050, soit dans la durée du projet déposé par la MEAC.

Parmi ces cibles, la protection de 30% des terres et des mers et la réduction de la pollution notamment. Ceci pour faire face à la menace d'extinction de plus d'un million d'espèces animales et végétales (Selon les chiffres de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2019).

Cette menace, et ces conséquences écologiques mais aussi économiques, semble enfin être perçue jusqu'en « hauts lieux ». Il serait donc regrettable que le projet de la MEAC aboutisse, et de perdre localement 27 ans de protection de notre environnement.

Nous pourrions très bien envisager que ce territoire (ENSD de la vallée du Layon, RNR et ZNIEFF comprises) rentre dans un cadre de protection étendue, en lui donnant plus de valeur, de cohérence et de notoriété à la clé. Et laisser la nature reprendre ses droits dans l'ex-carrière de l'Orchère. Des projets à but pédagogique et touristique dans le respect de l'environnement pourraient très bien voir le jour, en lien avec l'économie locale.

Si, en effet, le climat particulier qui s'exprime ici explique une biodiversité riche, elle explique aussi (grâce à une géologie complexe également) la présence et la prédominance du vignoble à proximité, et notamment de crus renommés (grand cru « Quarts de Chaume » ou 1er cru « Chaume » pour ne citer que les plus proches du site de l'Orchère).

Un vignoble qui localement amorce sa transition.

De plus en plus de domaines viticoles font le choix d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Pour cela, ils s'appuient sur la biodiversité, y compris la biodiversité du sol qui mobilise tout le potentiel de ce dernier, recycle les matières organiques des couverts végétaux, et stocke les éléments essentiels au développement des plantes. Dans cette optique, le sol s'améliore de façon autonome en respectant les cycles de la nature, et la culture devient plus résistante aux aléas climatiques. Si cela demande plus de travail au départ, le bénéfice s'opère sur un terme plus long : augmentation du taux d'humus, meilleure gestion de l'eau dans les sols, peu ou pas d'intrants minéraux tels ceux issus d'une carrière exploitant du calcaire par exemple, meilleure santé des plantes et qualité des récoltes.

Pourquoi, alors que des pratiques culturelles (et même d'élevage !) plus respectueuses du vivant existent, autoriserait-on des entreprises participant au désastre planétaire à mener à bien leur projet ? Ne devrait-on pas les inciter à opérer leur propre transition ?

2 salons des vins biologiques, biodynamiques et naturels se tiennent chaque année à St Aubin de Luigné pour l'un, à St Lambert du Lattay ou une commune environnante pour l'autre, et rencontrent un franc succès en terme de fréquentation. Cette dynamique locale vers plus de naturel se diffuse peu à peu dans d'autres activités : maraîchage, brasseries, fromil, écolieu... contribuant à faire de la vallée du Layon un territoire toujours plus attractif.

Ceci d'autant plus que, la vallée du Layon dispose de nombreux éléments patrimoniaux qui révèlent encore davantage sa particularité, à proximité immédiate du secteur du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Un certain nombre de ces éléments se situent près de l'ex-carrière de l'Orchère et racontent une histoire : châteaux de la Haute Guerche et de la Fresnaye, moulins Guérin et d'Ardenay, fours à chaux dont celui de l'Orchère, pont, lavoir et fontaine de la Madeleine de Chaudfond sur Layon, mairie de Saint Aubin de Luigné ... St Aubin de Luigné étant même surnommée « la perle du Layon » et labellisé « village de charme ».

Comment ces éléments qui se répondent les uns aux autres dans le paysage et s'enrichissent mutuellement comme autant de points d'attraction et de fierté pour la population locale (et même bien au delà) pourraient-ils être entâchés par la présence d'une activité défigurante, source de nuisances auditives et visuelles au milieu de la quiétude du territoire et de la beauté de ses paysages ?

La Région, le Département, la Communauté de communes Loire Layon Aubance misent sur ce territoire pour développer l'oénotourisme (mise en place des routes de vins « Loire sauvage et corniche angevine » autour de Chalonnes sur Loire, et « coteaux et panoramas du Layon » passant par Val du Layon), le tourisme itinérant via le dense réseau de sentiers de randonnées pédestres et équestres ou d'itinéraires vélo (dont la variante de l'itinéraire « la Loire à vélo » passant par la vallée du Layon depuis ou vers Chalonnes sur Loire).

Je suis personnellement gérant d'un gîte à Val du Layon, et je m'appuie sur toutes ces richesses que recèle le territoire. Je m'appuie aussi sur un réseau de commerçants, de viticulteurs chez qui et avec qui je travaille régulièrement pour créer du lien gagnant-gagnant. Je parcours à pied ou à vélo le secteur pour mieux le connaître et le faire connaître. Je suis à l'affût de nouvelles initiatives qui permettent d'élever la qualité de vie tout en respectant les milieux naturels.

Quelle compatibilité et complémentarité une extraction de minerai pourrait-elle avoir avec les projets de développement du territoire et la vie locale ? Je n'en vois pas. Plusieurs carrières sont déjà en activité localement (Beaulieu/Layon, Montjean/Loire,...), est-ce bien raisonnable de multiplier ces espaces de « prédation » proches les uns des autres géographiquement, leur concentration étant déjà la plus forte de la région., et de fracturer /endommager un peu plus les « corridors écologiques » essentiels au maintien de la biodiversité ?

D'autres points m'interpellent, concernant le vécu au quotidien de la proximité d'une carrière

Utilisateur des routes D106, et aussi des D17 et D961 pour effectuer le trajet St Lambert du Lattay - Chalonnes sur Loire, je mesure le risque de circuler sur la même voie qu'un véhicule de gros gabarit comme ceux qui effectueraient les rotations depuis, ou vers, l'ex-carrière de l'Orchère.

La D106 et la D17 me semblent particulièrement dangereuses et inappropriées pour autoriser un tel trafic. Elles sont à la fois étroites, et tortueuse pour la D17, notamment à l'endroit où celle-ci enjambe la voie de chemin de fer Angers - Cholet. A cet endroit, le relief accidenté et le manque de visibilité ne font qu'accentuer la dangerosité de la route. Et les croisements entre voitures y sont parfois aléatoires.

Qu'en serait-il d'un croisement avec un véhicule capable de transporter plusieurs dizaines de tonnes de minerai ?

A noter que des véhicules transportant des enfants empruntent cet itinéraire étroit. Que des cyclistes (parfois en groupe) y circulent ou le traversent pour rejoindre les vallées du Layon et de la Loire et leurs itinéraires touristiques dédiés à la mobilité douce, ou encore que des engins agricoles ou des véhicules transportant du personnel saisonnier le rejoignent en sortant de parcelles.

Ces camions pourraient-ils réagir rapidement, et auraient-ils la possibilité de se déporter pour éviter des collisions ?

L'usure inévitable de la chaussée et de ses bordures n'est pas à négliger non plus, et ne ferait qu'accentuer les risques d'accidents sur cet axe, et le reste du parcours envisagé.

Par ailleurs, autour et dans Chalonnes sur Loire, le trafic est déjà dense.

Est-il raisonnable de l'intensifier davantage au détriment des autres usagers de la route, parce qu'une entreprise est loin de son site d'extraction ? Et au détriment des riverains et des commerçants qui vont supporter un peu plus les désagréments du trafic et la dégradation de leur cadre de vie ?

Comment les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire (agriculteurs, viticulteurs en tête, commerçants, artisans, acteurs du tourisme, associations, clubs sportifs...) qui s'appuient sur les patrimoine naturels, bâtis, historiques, paysagers... et s'épaulent mutuellement pour donner vie aux vallées du Layon et de la Loire dans la zone remarquable où elles se rejoignent, pourraient expliquer et vivre sereinement la présence d'une « verrue » tombée du ciel, sans lien avec la vie locale, et qui entâche son environnement de poussières, de va-et-vient de « monstres » de plusieurs dizaines de tonnes sur les petites routes empruntées quotidiennement pour aller travailler, aller à l'école, aller faire ses courses, se déplacer à vélo... ?

Pourrait-on croiser en toute sécurité et en tous points ces engins, rouler sur une chaussée non détériorée par ceux-ci... ?

J'en doute fortement, au vu des dommages que génère un trafic poids lourd (de tonnage moins important) régulier sur les routes. Et je doute encore plus fortement, qu'une fois son profit fait, la MEAC prendrait en charge les remises en

état d'infrastructures dont le coût retomberait immanquablement sur la collectivité.

J'ai aussi, plus haut dans le texte, évoqué le bruit et la poussière qui affecteraient les alentours du site d'extraction s'il était réouvert : milieux naturels, ou cultivés et habités par la population locale.

Mais quelles seraient les répercussions des répétitions de secousses post dynamitage ? J'ai eu l'occasion de sentir le sol trembler sous mes pieds, lors d'un tel événement le 1er octobre dernier, près de la carrière de Beaulieu sur Layon. Quels effets cela aurait-il sur la structure des bâtiments, maisons ou monuments voisins du site, sur une période de 27 ans ? Tous les effets cités plus haut cumulés, et en contrepartie des bénéfices qui seraient réalisés par la MEAC pendant 27 ans, quelle serait la perte de valeur d'une propriété située aux alentours d'un tel site d'extraction pendant la même période. Pour beaucoup d'entre nous, c'est la plus grosse dépense que l'on puisse faire dans la vie au prix d'un certain nombre de sacrifices. Voir ses espoirs de vivre au calme à la campagne brisés, cela par contre, n'est pas quantifiable mais bien réels.

Sur la procédure, enfin !

Ce projet de **Ré**-ouverture de la carrière concerne une période d'exploitation longue : 27ans ! Ce projet n'a donc pas pu être élaboré en un mois !

Aussi, comment se fait-il que la population locale n'aie accès au contenu de l'imposant dossier qu'au moment de l'ouverture de l'enquête publique, et ceci pour une période d'environ un mois seulement ?

Comment se fait-il que l'enquête publique démarre au moment où l'activité économique majeure du secteur (activité viticole) entre dans sa phase la plus intense de l'année, ne laissant que peu ou pas de temps à ses acteurs de participer à cette consultation de dernière minute ? Consultation, de plus, en période de rentrée pour beaucoup, et dans cette phase particulière d'épidémie où la démocratie participative n'a pu s'exprimer dans des conditions satisfaisantes ? Comment se fait-il qu'un projet de cette importance, à fort impact environnemental, déjà invalidé en 2008, n'accorde pas plus d'importance à la population et l'économie locale avec lesquelles il n'a pas de liens réels ?

C'est tout à la fois consternant et révoltant. C'est un déni de démocratie. C'est aussi, de la part d'une entreprise « lointaine », nier la volonté locale d'aller vers plus de qualité environnementale, et de s'appuyer sur ses atouts paysagers, patrimoniaux, son vignoble et son potentiel touristique en les valorisant, volonté avec laquelle ce projet est en complet décalage. C'est refuser de voir également **l'ensemble des nuisances** que génèrent ce genre d'activité pour les populations riveraines : bruit, secousses, poussières, dépréciation immobilière, insécurité routière (accentuation du trafic poids lourds et des gros tonnages, détérioration des voies de circulation, risques d'accidents, ...) entre autres, pour ne parler que des effets de surface.

Rien de plus qu'en 2008, aujourd'hui, ne pourrait justifier cette reprise d'activité. Rien de plus, mais nettement moins compte-tenu des problématiques environnementales et des nécessités d'accorder plus de poids à l'expression de la population.

Avec du courage, il est toujours possible de trouver et de mettre en œuvre des alternatives, viables et soutenables sur le long terme, aux projets destructeurs, quel que soit l'endroit où ils se situent.

Ne fermons pas les yeux sur les problèmes environnementaux, prenons les en main de manière énergique. Ne mettons pas notre avenir et celui de notre descendance en péril.

Pas un jour ne passe sans un témoignage de l'accélération des changements climatiques, de la destruction des milieux naturels et de la biodiversité. Des phénomènes largement occasionnés par l'activité humaine (le doute n'est plus permis), et qui nous sont déjà aujourd'hui, et nous seront davantage demain, néfastes.

Ce projet de reprise de carrière, à son échelle, ne ferait qu'y contribuer un peu plus s'il était validé. Ceci est impensable, impossible !

En tant que citoyen de Val du Layon, et/ou en tant que citoyen du monde, acteur à ces deux niveaux, je m'y oppose.

Je vous remercie pour votre attention, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.